

daît sur tout le Canada et en 1913, une demande était faite pour incorporation par charte fédérale.

Après cette année l'Association de la Presse Canadienne a été connue sous le nom d'Association de la Presse Canadienne Incorporée. La participation à l'Association reposait plus sur les journaux que sur les individus et les honoraires, de \$2 par année qu'ils étaient, ont été établis selon l'importance du journal et se sont élevés pour certains cas à \$120 par année. Il s'en est suivi une amélioration soutenue et substantielle dans le service offert aux membres, y compris: une méthode uniforme dans les sujets touchant l'annonce; une méthode uniforme de direction pour les membres dans la censure de la "copie" d'annonce; l'encaissement des comptes en souffrance; l'encouragement à l'annonce; les renseignements touchant la solvabilité; et l'achat coopératif de papier à journal et l'aide aux membres dans les négociations avec les unions ouvrières de leurs établissements. L'Association a été divisée en trois sections, à savoir, la section des quotidiens; la section des hebdomadaires; et la section du commerce et des magazines. Chaque section a son président et son comité exécutif et au-dessus de ceux-ci il y a un président et le conseil d'administration.

Durant la guerre, l'Association de la Presse Canadienne Incorporée a collaboré avec les divers ministères du Gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux dans l'utilisation de l'annonce pour faire connaître le travail du gouvernement. Elle a collaboré activement avec le ministre des Finances et le Comité National des Obligataires dans le lancement des emprunts de la Victoire et autres emprunts de guerre. Sur l'initiative de l'Association, le contrôle des approvisionnements et du prix du papier à journal a été institué au milieu de la guerre et s'est continué pour trois ans afin de faire face à la situation grave créée par la crise.

En 1919, l'Association compte environ 900 membres comparativement à 390 en 1910; le nombre croissant de services, la spécialisation plus marquée et la divergence d'intérêts entre les différentes sections a entraîné la réorganisation de l'Association en trois associations séparées comprenant respectivement les quotidiens, les hebdomadaires, et les journaux de commerce et les magazines; il était évident qu'un bureau central ne pouvait plus veiller sur tous ces intérêts adéquatement et en justice pour chacune des sections, tandis qu'en même temps il y avait un profond sentiment de loyauté envers l'association mère et tous les membres en désiraient la continuation.

La séparation a été finalement décidée en 1919 et le 1er janvier 1920 l'Association des Quotidiens Canadiens, l'Association des Hebdomadaires Canadiens et l'Association des Journaux et Périodiques Nationaux Canadiens ont commencé leur existence distincte et séparée; chacune des associations a hérité des traditions de l'association-mère et les services étendus qui se sont développés ont été construits autour du noyau de la première organisation. Il est entendu que ce noyau existe encore, bien que le fait ne soit pas généralement connu. L'organisation mère est maintenant représentée par un président, un secrétaire, un compte de banque nominal (resté intact depuis vingt ans) et un conseil d'administration, dûment élu année après année par l'Association des Quotidiens Canadiens sinon par les autres des trois sections premières—indication de l'égard que porte la presse au sentiment et à la tradition.

Les fins des associations individuelles sont en général les mêmes bien que, il est entendu, adaptées aux besoins particuliers de chacune. Elles comprennent:—

- (1) L'élévation du niveau du standard littéraire et éditorial des journaux;
- (2) La distribution de renseignements pouvant intéresser les membres;